

Créée en Mars 2015, l'Association Mandarine est en partenariat avec 180 communes et gère + de 11 000 bénéficiaires



Assurances
du Westhoek

Votre correspondant local :

Jean-Charles DEVYNCK

06.20.11.58.43

assurances.westhoek@gmail.com

Vos garanties sont-elles encore adaptées à vos attentes ?

Demandez votre
Devis Comparatif Gratuit

Association MANDARINE
87, Rue de Calais - 62500 SAINT-OMER
www.mandarine-communale.fr

03.21.11.68.02

L'Association MANDARINE est déclarée à la Sous-Préfecture de Dunkerque sous le n° w625003130

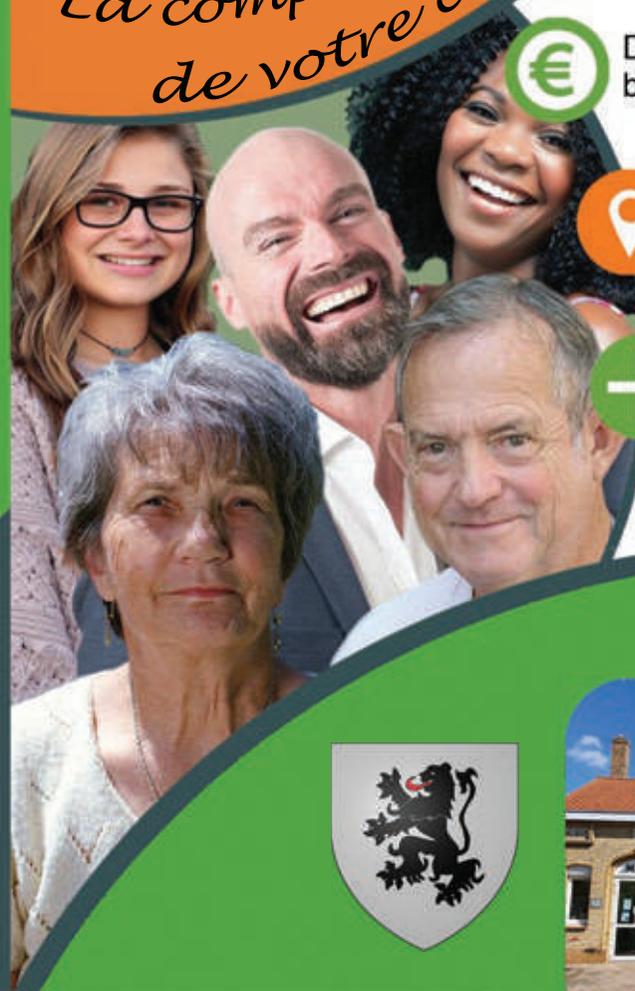


Association
Mandarine

La complémentaire santé
de votre commune

La Mutuelle
Communale
Une mutuelle pour tous

La solidarité active



Des formules adaptées à vos besoins et à votre budget



La proximité
(des correspondants locaux)



L'accès aux soins pour tous

Offres dédiées exclusivement aux résidents de la commune partenaire du projet



KILLEM

Nouveauté : changer de mutuelle en cours d'année devient possible...

Félicitation Justine !
Ta mutuelle prend en charge les frais de ton séjour à la maternité ?

Oui, la mutuelle Mandarine me rembourse jusqu'à 70 € pour la chambre particulière et 250 € de prime pour la naissance de mon bébé.

Alors Guy, ton opération du genou s'est bien passée ? Cela ne t'a pas coûté trop cher ?

Ah ! Thérèse ! Tu ne peux pas imaginer comme j'ai mal au dos !

J'ai 21 ans, j'ai soucrit à 18 ans et je paie toujours 27,96 € par mois en Commu Jeune.

Tu sais Gérard, avec ma Mutuelle j'ai le droit à 4 séances de bien-être par an comme l'ostéopathie ou la pédicurie, et je ne paie que 85,84 € par mois à mon âge (73 ans) en Commu 1

Oui ! Heureusement que ma mutuelle m'a remboursé une bonne partie des dépassements d'honoraires et de la chambre particulière !

Tu sais, aujourd'hui avec ma femme, et nos 62 ans, nous ne payons que 128,47 € par mois en Commu plus.

Les conditions d'admission :
SANS questionnaire médical,
SANS délai d'attente,
SANS limite d'âge à la souscription,
SANS condition de ressources.

Ouvert à tous dès 18 ans ainsi qu'aux travailleurs indépendants.
Plus aucune augmentation liée à l'âge après 65 ans.